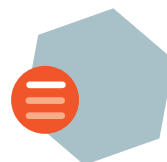


LES MODALITÉS DE CERTIFICATION

LA MODULARITÉ PERMET DE VALIDER SON PARCOURS VERS LA CERTIFICATION PAR ACQUISITIONS SUCCESSIVES OU GROUPÉES DE BLOCS DE COMPÉTENCES

Chaque bloc de compétences est validé au cours d'un processus d'évaluation comprenant, selon les certifications, des épreuves écrites, orales, en examen final ou en contrôle continu. Les blocs de compétences ne sont pas compensables entre eux. Un certificat de compétences est délivré pour chaque bloc obtenu.



Pour obtenir un **diplôme de niveau 6 RNCP**, la totalité des blocs de compétences composant la certification visée doit être validée. Il n'y a pas de compensation entre les blocs.

LES FORMATIONS CONCERNÉES

- Bachelor Conseiller patrimonial agence
- Bachelor Conseiller bancaire clientèle de professionnels

6 RNCP POUR OBTENIR...

Une certification **niveau 6 RNCP**

≥ 10/20 UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves du bloc de compétences

LE DIPLÔME

Obtenir la totalité des blocs de compétences constituant la certification

Pour obtenir un **diplôme de niveau 7 RNCP**, une épreuve de Grand oral, organisée en présence d'un jury de professionnels, et comptant pour la validation du diplôme, s'ajoute à la validation de la totalité des blocs de compétences.

LES FORMATIONS CONCERNÉES

- ITB Management bancaire,
- CESB GP
- Cycle Expert métiers conformité

7 RNCP POUR OBTENIR...

Une certification **niveau 7 RNCP**

≥ 10/20 UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

Obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves du bloc de compétences

LE DIPLÔME

Obtenir la totalité des blocs de compétences constituant la certification, La moyenne des notes obtenues aux blocs et à l'épreuve de Grand oral (celle-ci comptant pour un coefficient 2) doit être supérieure ou égale à 10/20

NB : une note inférieure à 8/20 au Grand oral est éliminatoire